



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 15 mai 2025
Procès-verbal n°323

Présent-e-s : M. Frédéric Bieri (président)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
Mme Nina Frossard
M. Stefano Giacometti
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
Mme Corinne Maison
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusée : Mme Natacha Gonzalez

Absent : M. Mickael Batista da Silva

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 322 de la séance du Conseil municipal du 17 avril 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de Frs 150'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et l'organisation d'un appel d'offres à mandataires pour la création d'une chaufferie pour le réseau de chaleur à distance et d'un local voirie
5. Rapport de la commission des finances du 5 mai 2025
6. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Approbation du PV n° 322 de la séance du Conseil municipal du 17 avril 2025

Point 4, intervention de **Mme Carmona** : « Mme Carmona, *ainsi que la personne qui l'accompagnait, qualifient leur accueil de « froid » et relèvent même que certains membres de la compagnie semblaient fâchés et se déclaraient «être pour l'armée »*. Avec cette correction, le procès-verbal de la séance du 17 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Fuser relève que, comme les conseillers municipaux ont pu le voir, la RTS a approché les personnes ayant initié la résolution du Conseil municipal demandant à s'opposer à l'adaptation du plan sectoriel militaire. Dans ce reportage, la Confédération annonce qu'une prochaine consultation sera organisée et que les mouvements aériens sur la place d'exercices d'Epeisses ne devraient pas être plus nombreux qu'actuellement. En tous les cas, un plafond à ne pas dépasser sera fixé. **M. Fuser** remercie d'avance l'exécutif de rester attentif et de faire savoir au Conseil municipal s'il peut prendre des mesures pour l'aider lors de la prochaine consultation.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet indique que, comme le Conseil municipal l'a peut-être lu dans les médias, à l'instar des 44 autres communes, Avully a recouru contre les frais de l'Administration fiscale cantonale facturés à la commune pour l'établissement et l'encaissement de la part communale des impôts. En 2024, plus de Fr. 112'000.- ont été facturés à Avully (3% des recettes, y compris la péréquation). L'exécutif estime que la commune devrait contribuer à hauteur de Fr. 20'000.- pour la tâche accomplie. Les tribunaux trancheront.

M. Baudin n'a pas de communication.

M. Dethiollaz n'a pas de communication, mais souhaite s'adresser au Conseil municipal :

« Mesdames, Messieurs, une fois n'est pas coutume : je prends la parole dans les communications de l'exécutif, alors que je n'ai pas de communication prévue. Eh oui, tout peut arriver ! Mais vous savez bien que je ne peux m'empêcher de dire quelques mots. Je prendrai donc la parole aujourd'hui pour clore cette législature, dans un esprit de reconnaissance et de respect. Chers collègues, cher Vincent, cher Cyril, cette fois, je ne vous l'ai pas soufflé à l'oreille et j'ai gardé cela pour moi. Comme j'avais tenté de le proposer, lorsque j'étais dans les bancs d'en face, il me semble essentiel que les fonctions que nous occupons, bien que temporaires, soient marquées à la fois au début et à la fin. Si les cérémonies d'introduction sont monnaie courante, celles de fin le sont un peu moins. Pourtant, rien de tel que quelques mots à l'égard de ceux que nous avons côtoyés, que l'on soit maire, adjoint, président ou vice-président du Conseil municipal. Avant tout, je souhaite rassurer M. le maire, M. l'adjoint et M. le président du Conseil municipal : si vous n'avez pas préparé quelques mots, il vous reste très exactement 5 points à l'ordre du jour, soit ici tout au plus 10 minutes, pour réfléchir, écrire ou imaginer quelques brèves pour clore cette législature, votre législature, dans vos fonctions respectives. Pour ma part, cette législature est effectivement la dernière pour moi dans ma fonction d'adjoint. Le processus électoral a fait son œuvre et je ne serai donc pas de ceux qui continueront à siéger au sein de l'exécutif de cette nouvelle législature. Cela étant dit, une page importante de l'histoire politique se tourne à Avully et, plus largement, dans l'histoire des communes genevoises de moins de 3'000 habitants. En effet, l'histoire retiendra que nous aurons été les derniers à occuper les postes de maire et d'adjoints et que, dès le 1^{er} juin, le système du conseil administratif aura pris le relais. M. le Maire, M. l'Adjoint, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les employés communaux, Madame la procès-verbaliste, je tiens à vous remercier sincèrement, chacune et chacun d'entre vous, pour le temps passé ensemble, pour les heures partagées à débattre, à échanger, à trouver des compromis, toujours dans un esprit constructif, avec pour objectif les intérêts de la commune d'Avully et de ses citoyennes et citoyens. Pour votre travail, parfois dans l'ombre, parfois ingrat, mais aussi souvent empreint de reconnaissance, de victoires, de moments flatteurs et réjouissants. Je tiens à saluer celles et ceux qui ont choisi de ne pas se représenter et à les remercier pour leur engagement tout au long de leur carrière, qu'elle ait duré une, deux, trois ou plus, de législature. A celles et ceux qui poursuivent l'aventure ou qui vont la rejoindre, je souhaite une belle continuité et une cordiale bienvenue. J'espère de tout cœur que votre engagement sera aussi épanouissant et gratifiant que ce que j'ai vécu

pendant ces 10 années au sein de ce monde politique local. Je tiens à remercier ici l'ensemble de l'administration communale, notamment le secrétaire général, le technicien et notre Joëlle communale, pour leur bienveillance, leur engagement et leur soutien technique, logistique et créatif tout au long de ce mandat. Quant à moi, je reviendrai sur les bancs du Conseil municipal d'ici 16 jours. D'ici là, il n'y aura plus de campagne et de règlement de compte, ni de critiques destructrices, que ce soit au coin d'un carnotzet ou d'une table de bistrot. Ce sera le moment où chacun d'entre nous devra travailler, mettre la main à la pâte et contribuer à l'avenir de notre commune dans un esprit de collaboration et de construction. Je terminerai ma prise de parole en adressant des remerciements particuliers à Cyril, mon collègue adjoint, mon binôme, avec qui nous avons créé un lien très fusionnel au fil de ces 5 années, à Vincent pour sa collégialité et l'apport de ses connaissances du monde de l'Etat, ainsi qu'à Pierre-Alexandre qui a su trouver les mots tout au long de ces 60 mois pour nous guider vers des compromis, pour nous aider à prendre des décisions-clés et nous soutenir dans chacune de nos actions. A tous les trois, je vous souhaite tout le meilleur dans la poursuite de vos fonctions respectives. En conclusion, permettez-moi de dire un mot sur l'avenir : je suis convaincu que les défis qui se présentent à nous, à la commune, sont nombreux, mais remplis de promesses. L'arrivée du système du Conseil administratif marque un nouveau départ pour notre commune et c'est l'opportunité de redéfinir notre avenir. Je souhaite à ceux qui prendront la relève de faire preuve de la même détermination, de la même énergie et de la même volonté de construire pour le bien de tous, la même que celle que j'ai pu mettre en œuvre, en restant à l'écoute des citoyens et en portant leurs aspirations. Je vous encourage à rester proches des préoccupations de nos habitants et à œuvrer dans relâche pour une commune plus forte et plus solidaire. »

M. Dethiollaz est applaudi par le Conseil municipal.

4. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 150'000.- pour la réalisation d'un avant-projet et l'organisation d'un appel d'offres à mandataires pour la création d'une chaufferie pour le réseau à distance et d'un local voirie

Mme Carmona revient sur l'intervention de **Mme Maison** lors de la dernière séance du Conseil municipal, portant sur la constitution d'une entreprise de chauffage à distance (CAD) au registre du commerce, afin d'avoir un certain poids auprès des propriétaires pour défendre ce projet. Elle aimerait savoir pourquoi cette société n'a pas été créée. L'exécutif a-t-il rencontré des propriétaires de Gennecy, de manière officielle ou autres, bien que la société n'ait pas encore été créée ? Comme il l'a déjà dit, **M. Dethiollaz** rappelle que l'exécutif a rencontré des régies et des propriétaires, après avoir obtenu des informations du secrétaire général et du conseil juridique pour pouvoir démarcher ces personnes. Il a fallu peser le pour et le contre concernant la création formelle d'une société car cela induira du temps et de l'argent. Muni d'une lettre d'intention, l'exécutif se rend auprès des propriétaires. Si cette lettre ne lie pas les propriétaires intéressés de façon formelle à la commune, elle permet d'attendre le moment où environ 70% de preneurs seront recensés, chiffre en dessous duquel l'opportunité de continuer le projet devrait être réévaluée. Le processus de promotion du CAD n'est donc pas freiné. Un autre élément vient s'ajouter, à savoir le début de la nouvelle législature dès juin 2025. **Mme Carmona** est satisfaite de savoir que la société de CAD ne sera constituée que si elle en vaut la peine.

Vu la volonté affichée par les autorités de la commune d'Avully de mettre en œuvre une politique active en matière de transition énergétique,

Vu que parmi les différentes options pour contribuer à cette transition, figure le projet de création d'un réseau de chaleur à distance pour le quartier de Gennecy, lequel a déjà été initié,

vu que le conseil municipal d'Avully a, en 2024 et à l'unanimité, donné la possibilité de créer une société anonyme dénommée « CAD-Avully » en partenariat entre la commune d'Avully et la société ED Energie Durable afin de réaliser et d'exploiter le futur réseau qui devrait permettre de décarboner la production de chaleur dans le quartier de Gennecy,

vu que la commune est propriétaire de la parcelle sur laquelle sera érigé le futur bâtiment abritant les chaudières qui alimenteront le réseau, bâtiment qui sera propriété de la commune et loué à la société CAD-Avully et qu'il a été jugé opportun de saisir cette occasion pour y adjoindre un nouveau local adapté pour ses services de voirie,
vu qu'il convient, dans l'ordre, de s'assurer de la faisabilité de pouvoir construire ces deux bâtiments sur cette même parcelle, de procéder à un avant-projet, puis sur cette base, d'établir un appel d'offres à mandataires, lequel aura par la suite la tâche de réaliser ces constructions,

vu l'offre établie par le bureau d'architecture 3BM3, bureau jouissant d'une solide expérience en la matière, d'assurer l'ensemble de ces prestations, incluant celles du géomètre, les débours et des divers & imprévus, pour un montant total de Frs 150'000.-,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition du maire,

1. De procéder à la réalisation d'un avant-projet et à l'organisation d'un appel d'offres à mandataires pour la création d'une chaufferie pour le réseau de chaleur à distance et d'un local voirie.
2. D'ouvrir au maire un crédit d'étude de Frs 150'000.- destiné à la réalisation de ce mandat.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit de réalisation, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, jusqu'à concurrence de Frs 150'000.-, afin de permettre l'exécution de cette étude.

Par 12 voix « pour » (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

5. Rapport de la commission des finances du 5 mai 2025

M. Fuser, président de la commission des finances, rappelle que cette dernière s'est réunie le 5 mai 2025 pour l'examen des comptes 2024, qui sont les derniers de la législature et qui sont positifs. Il en profite pour remercier les communes qui participent avantageusement à la péréquation financière et qui portent à leur charge 30% du budget de la commune d'Avully. La péréquation financière est un système efficace pour les communes comme celles d'Avully. **M. Mottet** répète les éléments qu'il a relevés lors de la séance de la commission, soit le fait qu'une large partie des revenus provient de la péréquation financière et que lorsque des investissements ne sont pas été réalisés, la commune se retrouve en situation de sous-amortissements. Les années prochaines pourraient être plus difficiles, au vu de la situation générale et des investissements à consentir. Au nom de l'exécutif, **M. Mottet** tient également à remercier le travail de l'administration pour l'élaboration du budget, particulièrement **M. Gandolfo**.

En tant que président de la commission des finances et siégeant pour la dernière fois comme vice-président du Conseil municipal de cette législature, **M. Fuser** adresse quelques mots au Conseil municipal : il aimerait remercier chacun pour le travail accompli pendant ces cinq années, ainsi que pour le soutien qu'il a reçu de la part des employés de l'administration de la commune, sans lesquels il aurait été plus difficile pour lui de fonctionner. Même s'il sait qu'ils sont engagés pour ce travail, c'est grâce à eux qu'il a été aussi efficace. Il remercie également l'exécutif pour son excellent travail et félicite particulièrement **M. Dethiollaz** pour le courage dont il fait preuve en rejoignant le Conseil municipal pour la prochaine législature, car il n'est pas certain que tous les conseillers administratifs ou adjoints auraient eu le courage de « revenir en arrière » de la sorte. Il félicite d'avance son successeur à la commission des finances, puisqu'il passe la main pour la prochaine législature. Enfin, il remercie tous les conseillers municipaux.

6. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité

Vu que, conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC), vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis, vu le rapport de la commission des finances du 5 mai 2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du maire,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, comptes annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de Frs 5'649'074.93 aux charges et de Frs 7'377'330.12 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Frs 1'728'255.19. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :

- a. résultat opérationnel de Frs 1'779'875.19
 - b. résultat extraordinaire de Frs -51'620
- 3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de Frs 212'652.90 aux dépenses et de Frs 0 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Frs 212'652.90.
 - 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de Frs 55'176'758.
 - 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de Frs 93'118.11 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
 - 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Par 12 voix « pour » (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

7. Questions orales / écrites

Le président annonce qu'aucune question écrite n'a été reçue.

Fête des promotions

Mme Besse Giorgi a entendu dire que la fête des promotions avait été planifiée en matinée cette année. **M. Baudin** confirme cette information : les promotions se dérouleront sur le même modèle qu'en 2024, soit le départ du cortège vers 10h à Gennecy, avec une partie officielle se terminant vers midi et un après-midi jusqu'à 17h environ. L'année dernière, une alerte orage avait nécessité de commencer la fête en matinée, formule qui a plu à beaucoup de monde et qui sera donc reconduite cette année. En cas de canicule, le cortège se déroulera ainsi dans une chaleur moindre. Quant aux membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers, ils n'auront pas l'obligation de venir le dimanche pour ranger toutes les installations. **Mme Besse Giorgi** sait que certaines communes de la Champagne organisent leurs promotions le vendredi soir et demande si l'exécutif y a pensé. Pour diverses raisons, notamment le fait que les enseignants semblent préférer le samedi plutôt que le vendredi, et bien qu'ayant envisagé cette possibilité, l'exécutif a, pour l'instant, renoncé à la variante du vendredi.

8. Divers

Motos

Mme Maison a remarqué que des motards circulent depuis le terrain de football jusqu'au Tennis-Club pour accéder au parking souterrain. Comme la saison de tennis a repris et que des chiens et leurs maîtres se baladent le long des terrains, elle estime que c'est dangereux. Serait-il envisageable de demander à la SPG de remettre la barrière qui manque depuis plusieurs années au niveau du passage piéton, pour éviter le passage des véhicules deux roues ? **M. Baudin** indique que l'exécutif est au courant pour l'équipe de motards qui circule à Avully. Les TSHM discutent avec eux et essaient de les rendre attentifs au fait qu'il n'est pas idéal de passer n'importe quand et n'importe comment à cet endroit.

Bornes de recharge des véhicules électriques

Mme Maison a constaté que les bornes de recharge des véhicules électriques coûtaient plus cher à Avully, Athenaz ou Sézegnin qu'à Dardagny, Satigny ou La Plaine : 66 ct le kWh sans abonnement pour les premières contre 57 ct pour les secondes. Elle aimerait connaître la raison de cette différence de prix. **M. Dethiollaz** croit savoir que certaines installations de recharge sont privées sur certaines communes, et que d'autres, comme à Avully, sont fournies par les SIG. La commune a signé une convention mettant à disposition des SIG le terrain pendant un certain nombre d'années pour la mise en place de la borne, les SIG gérant toute l'infrastructure. De plus, suivant le moment où a été signé le contrat, les frais inhérents à l'installation de la borne ne sont pas forcément identiques. La commune posera cependant la question aux SIG pour obtenir une réponse précise sur cette différence de prix.

Tri des déchets

Mme Besse Giorgi a constaté qu'un container de tri des déchets situé au début du chemin des écoliers, en face du domaine de Normandie, débordait souvent et que le sol était jonché de déchets. Elle a entendu dire que des personnes ne triaient pas leurs déchets et les jetaient n'importe comment. Elle se demande s'il ne serait pas possible de rajouter un container pour le papier/carton, pour limiter le volume dans le container des déchets incinérables. Elle estime qu'il n'est pas agréable, pour la personne responsable de la sécurité

des enfants, de travailler dans de telles conditions. Elle se souvient d'un règlement établi par le Conseil municipal de la dernière législature, incluant la possibilité d'amender les personnes ne respectant pas le tri des déchets. **M. Dethiollaz** estime qu'à Avully, les habitants disposent d'un maillage de conteneurs pour le tri particulièrement dense, ce qui est loin d'être le cas partout, notamment dans le canton de Vaud, où souvent un seul point de recyclage existe où les habitants doivent parfois se rendre en voiture et à des heures convenues. A l'endroit indiqué par **Mme Besse Giorgi**, le camion de relève des déchets ne peut faire autrement que de s'arrêter sur un passage piéton, bloquant le trafic et celui du bus tout en veillant de ne pas mener ses opérations au moment où les enfants vont ou viennent de l'école, pour des raisons de sécurité, il n'est pas envisageable de rajouter un container, lequel ne ferait qu'augmenter la durée nécessaire à la vidange. D'une manière générale, trier correctement ses déchets relève de la responsabilité de chacun. **M. Dethiollaz** indique que la nouvelle loi cantonale sur les déchets est toujours en discussion et pas encore adoptée à ce jour. Cette nouvelle loi inclura l'obligation de tri et donc de se rendre dans un éco-point pour trier les poubelles, ce qui diminuera peut-être le laisser-aller de certains habitants et améliorera la situation. En ce qui concerne le règlement et la possibilité d'amender, cela est possible que si le fauteur est pris « en flagrant délit » et par une personne assermentée, en l'occurrence par un agent de la police municipale exclusivement. **M. Baudin** ajoute que Genève reste le seul canton qui fonctionne sans la « taxe aux sacs ». Le jour où Genève choisira de s'aligner sur les autres cantons, peut-être que les gens rechigneront moins à faire 200 m de plus pour se débarrasser de leurs déchets.

Mots de M. le Maire

M. Mottet souhaite lui aussi dire quelques mots pour marquer cette dernière séance de la législature. Il fait part du plaisir qu'il a ressenti, pendant ces 5 années, à travailler avec le Conseil municipal, même si la législature a commencé dans des conditions particulières à cause du Covid-19, imposant une distance réglementaire entre chaque personne. Il fait part du même plaisir qu'il a vécu à partager, de manière hebdomadaire, des moments avec ses collègues de l'exécutif. Il tient donc à exprimer ses remerciements à l'ensemble des élus et élus communaux. **M. Mottet** s'amuse à relater la petite démonstration suivante : 15 ou 18 élus sur 1 750 habitants d'Avully représentant, respectivement, 0.86 à 1.03 % de la population, il serait dommage de ne pas s'entendre avec 0.86 à 1.03% des personnes que l'on côtoie dans ce cadre. A Avully, il ne peut que se féliciter de l'excellente entente qui a prévalu entre les élus et il en est reconnaissant. Il remercie M. Dethiollaz, pour son engagement en faveur de la commune, ainsi que sa rigueur et son « jusqu'au boutisme » sur les dossiers. Il remercie également la responsable administrative et communication, l'assistante administrative, le technicien communal, ainsi que le secrétaire général, qui font tourner l'administration au quotidien et s'engagent pleinement pour la commune. Il exprime aussi sa gratitude aux conseillers municipaux qui ne seront pas présents lors de la prochaine législature et à ceux qui arrivent, souhaitant bonne chance à ces nouveaux élus. Il a particulièrement apprécié le fait que les conseillers municipaux se soient engagés en faveur du principe d'intérêt général et non pas pour servir leurs propres intérêts. Il attire ensuite l'attention du Conseil municipal sur les défis à venir, qu'il s'agisse du projet de CAD, des cuisines scolaires, des nuisances provoquées par les hélicoptères de l'armée ou des avions, espérant qu'il sera possible de continuer à développer la commune malgré les différents écueils. S'il a entendu dans de nombreuses communes les maires dire que leur commune était la plus belle, il sait, lui, que c'est bien Avully qui vient en tête ! Il y fait bon vivre et souhaite que cet état d'esprit perdure à l'avenir.

M. Mottet reçoit les applaudissements du Conseil municipal.

Mots de Mme Jendoubi

A son tour, **Mme Jendoubi** tient à remercier tout le monde. Elle a fait partie du Conseil municipal pendant 14 ans et a décidé de ne pas briguer un nouveau mandat. Elle trouve, tout comme M. Mottet, que le plaisir doit être à l'ordre du jour. Lorsqu'elle a commencé son tout premier mandat, elle s'est demandé où elle avait mis les pieds, car l'ambiance n'était pas franchement la même que ces dernières années. La première législature a vu un certain nombre de grincements de dents et d'échanges pas toujours constructifs. Elle a appris beaucoup de choses sur le fonctionnement d'une commune et a fait des rencontres intéressantes avec des employés de l'administration, qu'elle trouve tous très engagés et humains. Elle souhaite dire un grand merci à tous pour ce qui lui a été apporté. Elle n'a pas de conseils pour le futur, mais souhaite du plaisir aux conseillers municipaux qui ont décidé de continuer leur engagement, ainsi qu'à ceux qui s'y le débiteront dès le mois de juin.

Mme Jendoubi est à son tour applaudie par le Conseil municipal.

Discours de M. Bieri

M. Bieri s'adresse au Conseil municipal pour sa dernière séance en tant que président du Conseil municipal :

« Chères et chers collègues, Il y a une année, vous m'avez désigné président de cette assemblée et je vous en remercie. Même si nos séances ont souvent été courtes, les débats ont toujours pu avoir lieu. Personne, me semble-t-il, n'a été entravé dans ses paroles ou ses opinions. Et, comme on dit, c'est plus la qualité que la quantité qui compte. Cette année marque surtout la fin de cette législature qui, souvenez-vous, avait débuté de manière bizarre, en plein Covid-19, cette période qui nous a toutes et tous marqués, au point qu'elle est devenue un repère aujourd'hui. Bref, un départ de législature au ralenti, qui fait que nous n'avons peut-être pas pu entreprendre certaines choses aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Cependant, depuis 2024, nous nous sommes rattrapés. Nous avons, en effet, voté la constitution d'une société en partenariat privé-public pour créer un réseau de chauffage à distance, le fameux CAD. Nous avons ouvert des crédits d'étude pour la rénovation énergétique de nos immeubles locatifs du 42-48, route du Moulin-Roget et 1-27, route d'Epeisses, mais aussi pour la réfection du pont d'Eaumorte. Et aujourd'hui encore, nous avons ouvert un crédit lançant le début de la création d'une chaufferie pour le CAD et d'un bâtiment pour la voirie. D'autres investissements vont vous être soumis ces prochains mois pour la rénovation du 52B, avenue de Gennecy ou encore l'achat du rez-de-chaussée de l'un des futurs immeubles de la route d'Avully, pour y loger les cuisines scolaires. Je dis « vous », car, comme vous le savez, je quitte, pour ma part, cette assemblée pour endosser la nouvelle fonction de conseiller administratif, le système maire-adjoints vivant ses derniers jours. Je ne suis pas le seul à quitter le Conseil municipal et je tiens à remercier vivement celles et ceux d'entre vous qui occupent pour la dernière fois leur siège en tant qu'élue et élu de notre commune. Je veux parler de Verena Jendoubi, qui siège depuis 2011, Magali Besse Giorgi, qui siège également depuis 2011, de Natacha Gonzalez, en place depuis 2016, de Mickael da Batista, en place depuis 2018 et enfin, de Mitzi Carmona et Didier Maison, qui ont tous deux débuté leur mandat en 2020. A vous toutes et tous et au nom du Bureau, je tenais à adresser mes plus vifs remerciements pour votre implication et votre engagement ! Je tiens également à remercier le maire et les adjoints pour leur travail, ainsi que mes collègues avec qui j'ai siégé en tant que membre du Bureau, Sylvain Fuser, Deborah Brindley et l'indispensable et infatigable Corinne Maison, à qui j'adresse également mes félicitations particulières pour avoir participé aux 36 séances du Conseil municipal qui se sont tenues ces cinq dernières années. Même si la politique n'est pas aussi marquée dans notre commune qu'elle peut l'être dans des communes plus grandes, je retiens que l'engagement y est particulièrement fort, puisqu'Avully n'a connu qu'une seule démission en cinq ans. Preuve, peut-être, qu'il règne ici un état d'esprit positif et que les rapports entre les gens restent simples et conviviaux. J'espère que cette façon de gérer les affaires de la commune perdurera. Je m'emploierai, en ce qui me concerne et dans mes nouvelles fonctions, à ce que tout le monde puisse avoir sa place, son mot à dire dans la recherche du bien pour toutes et tous. Je vous remercie pour votre attention. Vive Avully, vive Genève et vive la Suisse ! »

M. Bieri est applaudi par le Conseil municipal.

La séance est levée à 20h20.

Le Président

La Secrétaire